

Initiatives ministérielles

groupes de pression nous ont lancé les mêmes arguments que nous entendons répéter aujourd'hui, qu'en adoptant la loi en 1978, nous détruirions pratiquement les sports de la chasse et du tir. L'histoire a démontré que cet argument ne tenait pas debout. La chasse se pratique encore.

Je ne fais de chasse personnellement; cela ne me dit rien. Il se fait encore beaucoup de chasse dans le pays, surtout dans les régions rurales et le Nord où c'est une tradition depuis toujours et un élément de la culture. Cette activité n'a pas vraiment été dérangée. Comme je l'ai déjà signalé, nous avons une loi sur le contrôle des armes à feu depuis 1892. Elle a été constamment resserrée et renforcée, toujours d'une manière qui permette aux chasseurs et aux tireurs de pratiquer leur sport. Un grand nombre de tireurs canadiens ont gagné des médailles aux Jeux olympiques parce qu'ils ont pu pratiquer leur sport.

J'ai épuisé mon temps de parole. Un dernier mot. Nous aurions appuyé cette mesure législative. Voici un cas où l'opposition est plus favorable à un projet de loi ministériel que les ministériels eux-mêmes. Le gouvernement recule. Il renvoie la question pour étude. Nous espérons que l'étude sera fructueuse. Nous allons insister fortement pour qu'une loi soit adoptée à ce sujet. Nous ne voulons pas décevoir les familles montréalaises dont les filles ont été tuées, massacrées, il y a un an.

[Français]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, j'ai porté une grande attention à l'énoncé que vient de nous faire le député de Notre-Dame-de-Grâce, ancien solliciteur général, lui qui célèbre cette année ses 25 ans de vie parlementaire. Je l'en félicite, parce que c'est un exploit en politique moderne que d'être ici, dans cette auguste assemblée, pendant 25 années.

Cependant, j'ai pris la peine de me lever parce qu'il y a au moins deux éléments du discours fait par mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce qui me paraissent être des points qui méritent d'être expliqués un peu plus parce que je ne les partage pas.

Premièrement, comme mon collègue de Port Moody—Coquitlam, le député de Notre-Dame-de-Grâce est un peu contradictoire dans ses propos. Lorsque le gouvernement prend des décisions, on nous reproche de ne pas consulter la population; lorsque nous voulons former un comité spécial pour étudier une question, notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce dit: Il ne faudrait pas avoir de comité, c'est une perte de temps.

Si le député de Notre-Dame-de-Grâce était si préoccupé par l'efficacité et le fonctionnement de la Chambre des communes, peut-être pourrait-il parler aux sénateurs libéraux, dans l'autre Chambre, qui bloquent le processus parlementaire de plusieurs projets de loi depuis presque un an maintenant.

J'en viens au second élément. Les députés d'en face, ceux du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique, très souvent, se plaignent que les citoyens de la partie rurale sont oubliés par le gouvernement canadien et ils font toutes sortes de grands discours, de grandes rhétoriques sur ce sujet. Nous avons une occasion formidable, extraordinaire, privilégiée, madame la Présidente, de pouvoir consulter la population rurale qui a des préoccupations particulières, différentes de celles des citadins. Pourquoi ne pas leur donner cette occasion?

Maintenant le troisième point de mon commentaire et ma question: Le député de Notre-Dame-de-Grâce a fait référence aux statistiques canadiennes, et je vais conclure là-dessus, qui prouvent qu'au Canada on a moins de meurtres et moins de crimes violents *per capita* comparativement aux États-Unis. Mais il faut quand même tenir compte d'une chose: le Canada et les États-Unis, ce sont deux pays totalement différents. On ne peut pas comparer Los Angeles à Québec ou New York à Montréal. Plus une ville est grosse, plus elle est densément peuplée, plus le taux de la criminalité va être élevé, qu'il y ait des armes autorisées ou pas. Alors, il est injuste de comparer ces deux éléments-là.

Qu'on ait une loi ou pas—et c'est ma question—le député de Notre-Dame-de-Grâce ne pense-t-il pas qu'on ne pourra jamais empêcher des individus comme Marc Lépine de commettre le crime qu'ils ont fait malgré les lois présentées par le député de Notre-Dame-de-Grâce lorsqu'il était solliciteur général du Canada?

[Traduction]

M. Allmand: Madame la Présidente, je reprends avec plaisir les trois points soulevés par mon collègue, mais je veux d'abord le remercier de ses observations concernant les 25 années que j'ai passées au Parlement.

Il a laissé entendre que nous nous opposons à la consultation, parce que nous aurions préféré étudier le projet de loi plutôt que cette motion. Nous ne sommes pas contre la consultation. En présentant mes observations, je crois avoir expliqué très clairement que nous aurions pu débattre de ce projet de loi, en deuxième lecture, voter et le renvoyer, comme on le fait depuis des années à la Chambre, au Comité de la justice, à un comité